



MAIRIE DE LACENAS

Etaient présents :

Catherine RABOURDIN, Maire ; Laurent VILGICQUEL, Virginie BERNARD, Jean-François GRIZARD, adjoints ; Maryline COMBIER, Thierry DEMULE, Christine FRANÇOIS, Benjamin GASQUET, Virginie VIVIER-MERLE, David PAINGAT, Isabelle PEUGEOT, Thibaud SCHMITT, Paula BIALKA, Guy SOBRIER, Véronique DUCROS.

Secrétaire de séance : Paula BIALKA

Le Maire expose ce qui suit :

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2026 a été adressé aux conseillers municipaux. Ce Procès-Verbal relate fidèlement les débats et les décisions prises lors de cette séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2026.

2 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE L'AGGLOMERATION

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des dispositions du IV de l'article 1069 nonies C du code général des impôts, la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté d'Agglomération. Au regard de ces dispositions, il est proposé que la CLECT soit composée de deux représentants de la commune dans laquelle le Président de la CABVS est élu et d'un représentant de chacune des autres communes de la CABVS.

Il convient de désigner un représentant pour notre collectivité, Madame le Maire propose de représenter la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Madame Catherine RABOURDIN représentant titulaire de la commune de LACENAS au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

3 - DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense.

Le Conseil municipal, décide que cette désignation n'est pas faite à bulletin secret.

Madame le Maire se porte candidate ainsi que Monsieur Laurent VILGICQUEL aux fonctions de conseillers municipaux en charge des questions de la Défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Madame Catherine RABOURDIN et Monsieur Laurent VILGICQUEL Correspondants Défense.



MAIRIE DE LACENAS

4 - DESIGNATION DES DELEGUES ELUS ET AGENTS AU CNAS

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Vu l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Vu le renouvellement des conseillers municipaux,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un délégué élu et un délégué agents qui représenteront la collectivité au sein des instances du CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **DÉSIGNE** Madame Virginie BERNARD en qualité de déléguée élu,
- **DÉSIGNE** Madame Carole LONGET en qualité de déléguée agents.

5 - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS (CCID).

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire rappelle que la CCID doit être constituée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants. Le conseil municipal doit faire une proposition de 24 personnes.

La désignation des commissaires sera effectuée par le Directeur régionale des Finances publiques du Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions prévues à l'article 1650 du code général des impôts :

Proposition de Commissaires titulaires

Véronique DUCROS
Thierry DEMULE
Virginie VIVIER-MERLE
Jean-François GRIZARD
Christine FRANÇOIS
Thibaud SCHMITT
Isabelle PEUGEOT
Guy SOBRIER
Sabbah CHERMITTI née SETTA
Annie PONSARD
Jean-Luc MULLER
Florent LONGEFAY

Proposition de Commissaires suppléants

Paula BIALKA
Virginie BERNARD
Laurent VILGICQUEL
David PAINGAT
Benjamin GASQUET
Maryline COMBIER
Thierry BONNOT
André PONSARD
Alain PEUGEOT
Olivier CHANOUX
Lionel GUYOT
Patrice FRANÇOIS

6 - CONVENTION SERVICE MEDECINE STATUTAIRE ET DE CONTROLE

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire expose que l'un des agents techniques a été en arrêt maladie pendant 9 mois.

A l'issue de ses arrêts, une visite médicale obligatoire de reprise a eu lieu. Le médecin du travail a validé la reprise du travail de l'agent avec des aménagements de poste en date du 11/03/2026.

Ces aménagements de poste engendrent que l'agent ne peut pas effectuer environ 90% des tâches liées au poste occupé.



MAIRIE DE LACENAS

Afin de statuer sur sa situation, pour la bonne organisation de notre service technique, il convient de faire évaluer concrètement la situation de l'agent par le service médecine statutaire et de contrôle. Pour cela, Madame le Maire propose de conventionner avec le CDG 69 et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le CDG

7 - DELIBERATION PORTANT REFONTE DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la commune a recruté à compter du 1^{er} avril 2026 un agent relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, exerçant les fonctions de secrétaire générale de mairie ;

Que ce cadre d'emplois n'est pas mentionné dans la délibération initiale instituant le RIFSEEP ;

La volonté de la collectivité d'appliquer le RIFSEEP à l'ensemble des agents, titulaires et contractuels, dans un souci d'équité et d'égalité de traitement ;

Il convient de faire une refonte du régime indemnitaire afin de mettre à jour le cadre d'emploi des bénéficiaires suite au recrutement de la nouvelle secrétaire générale de Mairie.

Il appartient également de mettre à jour les conditions de versement ou de suppression de l'IFSE et du CIA en cas d'absences des agents.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'**unanimité** :

- **D'ABROGER** la délibération 2023-002 du 9 janvier 2023 à compter du 1^{er} mai 2026, date d'entrée en vigueur de la présente délibération ;
- **DECIDE** d'adopter les nouvelles modalités relatives au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- **FIXE** les nouveaux groupes de fonctions et les montants plafonds annuels du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) comme indiqué ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération au budget de la commune ;

8 - DELIBERATION CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE PERFORMANCIELLE

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Rapporteur : M. Laurent VILGICQUEL

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la philosophie de la démarche performancielle qui consiste à :

- Remplacer tous les luminaires d'éclairage public en LED ;
- Un dimensionnement au plus juste des besoins ;
- Un pilotage de chaque luminaire assuré par la Mairie ;
- Une diminution des nuisances lumineuses ;
- Une installation évolutive ;
- Une maintenance et rénovation à long terme facilitée grâce aux modules d'info gestion ;
- Un abattement de 50% du SYDER sur le reste à charge de la commune ;
- La possibilité d'un étalement de tout ou partie du montant des travaux sur 15 ans ;



MAIRIE DE LACENAS

- Le début du remboursement en même temps que les économies d'Énergie soit l'année suivant la fin des travaux ;

Les travaux concernent :

- Le remplacement en lieu et place de 162 luminaires d'éclairage de voirie ;
- Le pose de 17 modules Zhaga sur ouvrages LED existants ;
- Le pose de 28 POHO (modules de télégestion déportés sur ouvrages LED existants au Pôle médical et lotissement Clos GERBON ;
- La dépose de l'ouvrage 47
- Cette opération permettra de réduire la puissance installée de 56% sur le périmètre rénové.

Le coût des travaux est de :

139 600€ TTC avec un abattement de 50% soit un reste à charge communale de 69 800€ TTC auquel s'ajoute le MOA pour un montant de 7 800€ TTC.

Montant total pour la collectivité : 77 600€ TTC.

Les travaux débuteraient en septembre/octobre 2026 et s'étaleraient sur 2 mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- Autorise Madame le Maire à signer la proposition de travaux relative à la démarche performancielle d'éclairage public signée par le Président du SYDER Marc COSTE ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **à 13 voix pour la fiscalisation ou le paiement en 1 seule fois et 1 voix contre la fiscalisation sur 15 ans** :

- Autorise Madame le Maire à étudier le financement du reste à charge communal (77 600€ TTC) soit par fiscalisation sur 15 ans soit par un règlement en 1 fois.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Désignation des représentants de la commune aux commissions thématiques de la Communauté l'Agglomération

Commission Développement économique :

Développement économique / commerce / tourisme.

- Mme Véronique DUCROS est désignée pour représenter la commune.

Commission Services à la population et âges de la vie

Petite enfance / santé / sport / culture / funéraire / contrat de ville et cohésion sociale.

- Mme Christine FRANÇOIS est désignée membre titulaire pour représenter la commune.
- Mme Virginie BERNARD est désigné membre suppléant.

2- Proposition d'une liste de contribuables à la Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID) de la Communauté l'Agglomération. 10 commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publique.

La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels. Depuis la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives de ces locaux, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres



MAIRIE DE LACENAS

départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de locations). Elle est également informée des modifications des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Madame le Maire se propose en qualité de commissaire titulaire

Monsieur Jean-François GRIZARD se propose en qualité de commissaire suppléant.

3- Cérémonie du 8 mai 2026.

La cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu place de la mairie, elle débutera à 9h30.

4- Les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026.

Fin de la séance 21 h 00.

Prochain Conseil Municipal le 5 juin 2026 à 19 h.

Secrétaire de séance
Virginie VIVIER-MERLE

Le Maire
Catherine RABOURDIN



MAIRIE DE LACENAS

Procès-verbal publié sur le site de la mairie

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/05/2026

NUMÉRO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
2026-029	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026	APPROUVE
2026-030	DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT	APPROUVE
2026-031	DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE	APPROUVE
2026-032	DÉSIGNATION DES DELEGUES ELUS ET AGENTS AU CNAS	APPROUVE
2026-033	RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026	APPROUVE
2026-034	DELIBERATION PORTANT REFONTE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) ET INTEGRATION DU CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX	APPROUVE
2026-035	CONVENTION SERVICE MEDECINE STATUTAIRE ET DE CONTROLE	APPROUVE
2026-036	DELIBERATION CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE PERFORMANCIELLE	APPROUVE

Catherine RABOURDIN

Maire